

Gatineau, le 30 octobre 2019

Objet : MÉMOIRE DE GAZIFÈRE SUR LES THÈMES DES BIOÉNERGIES, DE L'ÉLECTRIFICATION ET DU FINANCEMENT (CONSULTATION PUBLIQUE)

Par la présente, Gazifère souhaite répondre à l'appel lancé par le Gouvernement du Québec visant à solliciter la participation des entreprises, organismes et individus désirant partager leur expertise sur les cinq grandes thématiques identifiées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (Électrification, Aménagement du territoire et adaptation, Bioénergies, Financement et Jeunesse).

À titre de distributeur gazier situé dans la région de l'Outaouais, Gazifère a eu l'opportunité de présenter sa vision lors de la tournée ministérielle des régions qui s'est arrêtée à Gatineau le 6 septembre dernier. Le présent document se veut complémentaire à la vision énoncée auprès de la Ministre déléguée au Développement économique régional, Mme. Marie-Eve Proulx et du Ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, et vise à bonifier la position de l'entreprise sur les thèmes des bioénergies, de l'électrification et du financement.

À propos de Gazifère

Gazifère est une société de distribution de gaz naturel affiliée à Enbridge Gas Distribution de l'Ontario, et filiale d'Enbridge Inc., chef de file en transport et en distribution d'énergie en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Gazifère est le distributeur de gaz naturel de la région de l'Outaouais. L'entreprise est titulaire d'une franchise en vigueur jusqu'en 2031 et dessert le vaste territoire situé entre Fort-Coulonge, Montebello et Grand-Remous. Gazifère possède et exploite 986 km de réseau gazier. Présentement, le territoire de distribution inclut la Ville de Gatineau, soit les secteurs de Hull, d'Aylmer, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham, ainsi que la Ville de Chelsea. Gazifère dessert un peu plus de 43 500 clients représentant des volumes de près de 190 000 000 m³, soit environ 20 % des clients au Québec et 3 % des volumes de gaz naturel consommés au Québec.

La clientèle de Gazifère est composée principalement de ménages résidentiels et est concentrée presque exclusivement dans la Ville de Gatineau, à l'exception de quelques clients dans la Municipalité de Chelsea, nouvellement reliée au réseau de distribution de gaz naturel de Gazifère. Gazifère travaille actuellement à étendre son réseau de distribution de gaz naturel vers les municipalités de Lochaber-Partie-Ouest ainsi que de Thurso. Ce projet bénéficie d'ailleurs d'une aide financière de 10 M\$ du Gouvernement du Québec.

La Ville de Gatineau est composée d'un peu plus de 275 000 habitants. Les autres municipalités à proximité du réseau, déjà desservies (Chelsea) ou qui devraient l'être dans un avenir rapproché (La Pêche, Cantley et Thurso), sont moins densément peuplées, le nombre d'habitants étant situé entre 2 500 et 11 000.

En plus des services de distribution du gaz naturel, dans le cadre desquels Gazifère offre des programmes d'efficacité énergétique, Gazifère offre également un service de location d'équipements à sa clientèle. Au cours des dernières années, Gazifère a soutenu l'utilisation d'équipements plus efficaces chez sa clientèle en favorisant l'installation de ceux-ci au détriment d'équipements ayant une efficacité énergétique moindre, et continuera à agir en ce sens dans les prochaines années.

Plan d'électrification et de changements climatiques (le « Plan »)

Le Québec possède des infrastructures énergétiques de premier plan, au niveau mondial. L'ossature de ces infrastructures se veut l'électricité qui, produite en grande majorité par la filière hydraulique, dessert l'ensemble des clientèles québécoises. Cependant, cette énergie verte et priorisée dans notre société reste limitée. En effet, l'électricité représente, à ce jour, moins de 40 % de toute l'énergie consommée au Québec¹.

Le gaz naturel représente, quant à lui, près de 16 % des besoins énergétiques du Québec. Cette forme d'énergie constitue un complément idéal à l'électricité. En effet, bien que le Québec bénéficie d'un nombre impressionnant de grandes infrastructures de production d'électricité, la puissance installée en électricité, surtout à la période de la pointe, reste limitée par rapport aux besoins du Québec, surtout si l'on tient compte de la demande à venir découlant du Plan. Le gaz naturel étant en grande partie requis dans les périodes de pointe du réseau électrique, il permet, en complémentarité à ce dit réseau électrique, de répondre adéquatement aux besoins des Québécois durant nos hivers. Le gaz naturel, dans ses usages industriels et commerciaux, se veut également une source d'énergie économique, efficace et fiable, en toute complémentarité à l'électricité. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gaz naturel est largement utilisé dans les grandes usines pour la chauffe ou dans le cadre de procédés particuliers demandant une source d'énergie importante. L'électricité, quant à elle, sera utilisée pour d'autres usages, tels que les moteurs ou la réfrigération.

¹ http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf

En plus de cette grande complémentarité, le gaz naturel offre une source d'énergie qui combine deux attributs très importants pour la société québécoise, soit un prix très compétitif et des émissions polluantes faibles, ou presque nulles. L'utilisation du gaz naturel aura notamment un effet non négligeable sur la baisse des émissions de CO₂ lorsqu'il est question de la conversion au gaz naturel de consommateurs de produits pétroliers. Le projet de Gazifère pour la desserte de la municipalité de Thurso en est un bel exemple, avec plus de 11 000 tonnes d'économies de CO₂ pour une seule usine. De plus, cette source d'énergie aura le bénéfice de réduire substantiellement d'autres polluants atmosphériques, tels que les fines particules et autres SOx et NOx affectant la qualité de l'air, des sols et des eaux, en plus de permettre la diminution du nombre de camions de transport pour les produits pétroliers.

Les produits pétroliers représentent, quant à eux, une portion encore très importante de la consommation énergétique au Québec. Gazifère est d'avis que les gains les plus importants à court terme en matière de réduction de GES se situent dans ce secteur, plus précisément au niveau des usages statiques (usines, commerces, etc.) et surtout du transport. L'utilisation de l'électricité dans le secteur des transports peut engendrer des gains très importants, puisqu'en plus d'éliminer l'utilisation du pétrole dans certains vecteurs des transports (voitures, trains, etc.), l'utilisation de l'électricité offre un gain d'efficacité majeur résultant de l'utilisation des moteurs électriques en lieu et place des moteurs thermiques. Le gain est donc double. Pour certaines utilisations cependant, le gaz naturel offre, du moins pour le court terme, un avantage en émission de gaz à effet de serres, notamment dans le secteur du transport lourd.

Enfin, la biomasse offre également une alternative intéressante aux produits pétroliers et même au gaz naturel. C'est notamment le cas dans la franchise de Gazifère, où certaines usines utilisent une grande quantité de biomasses pour répondre à leurs besoins industriels de chauffe. Le gaz naturel devient alors une source d'énergie complémentaire, notamment dans les situations où la quantité de biomasses requise n'est pas disponible ou encore lorsqu'un bris d'équipements survient.

Les objectifs qui devraient être recherchés par le Plan

Dans le nord-est de l'Amérique du Nord, les sources d'énergie sont de plus en plus interreliées depuis les dernières années. L'électricité prend de plus en plus de place dans le secteur des transports, place jusqu'alors réservée presque exclusivement aux produits pétroliers. Le gaz naturel permet la production de l'électricité servant en partie de source d'énergie pour le secteur des transports ou pour les besoins résidentiels, lorsque le gaz naturel lui-même n'est pas déjà utilisé dans le secteur des transports, le secteur résidentiel, etc.

Le Québec est choyé d'avoir accès à une abondante production d'électricité verte. Cependant, bien qu'elle soit abondante par rapport à la plupart de nos voisins, en proportion de nos besoins internes, cette énergie reste limitée pour répondre à l'ensemble des besoins des Québécois.

La possibilité d'utiliser des sources d'énergie complémentaires et des infrastructures déjà existantes au Québec représente, de l'avis de Gazifère, l'opportunité la plus intéressante pour la transition énergétique du Québec. Afin d'atteindre le plein potentiel de cette complémentarité, il est nécessaire de s'assurer que les bonnes sources d'énergie sont utilisées aux bonnes places et surtout, que les moyens nécessaires sont mis en place pour décarboniser les sources d'énergie qui ne sont pas encore vertes au Québec.

À cet égard, Gazifère considère que les réseaux de distribution de gaz naturel déjà en place au Québec ont la capacité de se décarboniser dans les prochaines années, tout en maintenant leur importante complémentarité avec les autres sources d'énergie. De l'avis de Gazifère, les infrastructures gazières au Québec évolueront de la façon suivante au cours des prochaines années:

- 1- Période 2020 à 2030 : extension des réseaux gaziers afin de permettre l'utilisation du gaz naturel en remplacement des produits pétroliers et début du verdissement des réseaux de distribution de gaz naturel. Utilisation du gaz naturel en complémentarité de l'électricité dans la transition du secteur des transports, notamment pour le transport lourd;
- 2- Période 2030-2050 : accroissement important de la portion d'énergie renouvelable dans les réseaux de distribution de gaz naturel.

Selon Gazifère, les distributeurs de gaz naturel sont appelés à se transformer dans un avenir rapproché et à devenir des distributeurs d'énergie verte par canalisation.

Le métier traditionnel

La distribution du gaz naturel est réglementée conformément aux principes traditionnels de la réglementation économique. Ce mode de réglementation a été bénéfique pour permettre la mise en place des infrastructures de distribution que l'on retrouve aujourd'hui au Québec ainsi que d'assurer des tarifs justes et raisonnables pour les consommateurs québécois. Cela dit, les attentes sociétales à l'égard de la transition énergétique militent en faveur d'une mise à jour du cadre réglementaire applicable au Québec, notamment par la révision de la Loi sur la Régie de l'énergie afin de permettre aux distributeurs gaziers d'avoir accès aux outils nécessaires pour poser les gestes requis afin d'atteindre les objectifs de cette transition énergétique. Ceci inclut une plus grande capacité pour desservir de nouvelles régions ou des secteurs encore non desservis, en plus de mettre en place les outils d'aide financière adéquats permettant de soutenir dans ses investissements, une clientèle désireuse de passer à une énergie moins polluante.

Gazifère incite donc le Gouvernement du Québec à revoir la Loi sur la Régie de l'énergie afin de :

- 1- Modifier les règles associées à la rentabilité des projets d'extension de réseau de sorte que les projets ne soient pas uniquement évalués à partir de critères économiques. Les

bénéfices environnementaux des projets doivent occuper un espace prépondérant dans le cadre d'analyse des projets soumis pour approbation;

- 2- Permettre des investissements dans le secteur de la recherche et du développement ou dans le support au déploiement de la production d'énergie permettant de verdir les réseaux de distribution;
- 3- Faciliter le soutien financier des clients désireux de passer d'une source d'énergie plus polluante vers le gaz naturel, pour les installations fixes (chauffage de l'espace, procédés, etc.);
- 4- Faciliter le déploiement d'infrastructures permettant l'accès au gaz naturel (et ultimement au gaz naturel renouvelable) dans le secteur des transports;
- 5- Faciliter l'accès aux distributeurs gaziers à de nouveaux créneaux de l'industrie (tels que l'utilisation des camions lourds au gaz naturel comprimé).

La transition énergétique à laquelle nous participons actuellement demande que les acteurs qui y prennent part bénéficient d'une plus grande flexibilité que par le passé. Une période d'essais et d'erreurs pourrait être nécessaire, mais dans la mesure où le Québec tient à réaliser avec succès le grand virage de la transition énergétique, ses acteurs devront avoir les coudées franches pour y arriver. La seule volonté des distributeurs n'est pas suffisante. À titre d'entreprise de distribution de gaz naturel, Gazifère tient à être une pionnière et à s'adapter rapidement aux changements. Toutefois, pour réussir, il semble évident que davantage de flexibilité que ce qu'offre la Loi sur la Régie de l'énergie est requise.

Le verdissement du réseau

Gazifère tient à souligner qu'elle est tout à fait disposée et intéressée à intégrer du gaz naturel renouvelable dans son réseau de distribution. L'avenir de la distribution du gaz naturel dans une économie faible en carbone passe par l'ajout de sources d'énergie vertes dans le réseau gazier, qu'il s'agisse de gaz naturel renouvelable ou d'intégration d'hydrogène produit à partir d'énergies vertes. Cependant, dans l'immédiat, les options offertes afin d'intégrer du gaz naturel renouvelable, produit sur le territoire correspondant à la franchise de Gazifère, dans le réseau de cette dernière, sont très limitées. Gazifère devrait donc offrir du gaz naturel renouvelable provenant de l'extérieur de sa franchise, dès 2020, afin d'atteindre le minimum de 1 % devant être distribué dans son réseau selon le règlement à cet égard.

En effet, les technologies actuellement à maturité sont celles qui produisent du gaz naturel renouvelable à partir des boues provenant de stations d'épuration (ex. Gatineau) ou du milieu agricole (ex. fausse à purin), par la transformation de déchets putrescibles (ex. Saint-Hyacinthe) ou à partir des émanations des sites d'enfouissements.

Présentement, la Ville de Gatineau produit du biométhane (gaz naturel non nettoyé ne pouvant intégrer directement le réseau de distribution de Gazifère), et l'utilise en partie dans ses propres installations. Ce biométhane est produit à partir des boues des stations d'épuration de la

municipalité. S'il était intégré au réseau de Gazifère, il représenterait une quantité substantielle du gaz naturel renouvelable distribué à même le réseau, soit plus de 3 % des volumes.

Il serait également possible d'augmenter l'accès à un plus grand volume de gaz naturel renouvelable si la Ville de Gatineau et les autres municipalités de la région optaient pour la biométhanisation afin de gérer leurs déchets putrescibles. Ce faisant, Gazifère estime que la mise en place d'installation favorisant la transformation des déchets (par exemple : usine de production de gaz naturel à partir des déchets putrescibles) constitue un projet de choix.

En Outaouais, Gazifère souhaite donc agir à titre de facilitateur dans le déploiement de cette industrie d'économie circulaire, laquelle est favorisée notamment par le CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais) dans la région de l'Outaouais. Les décisions permettant de faire de ce projet un succès doivent cependant être prises en commun avec les autres parties prenantes, et il est important de mettre en place les incitatifs nécessaires pour faire en sorte que la production de gaz naturel renouvelable soit une priorité pour tous et d'inviter le secteur privé dans ce type de projets.

Perspectives de Gazifère à l'égard des technologies de production de gaz naturel renouvelable en développement

Gazifère démontre beaucoup d'intérêt à l'égard des technologies en développement, notamment celles permettant de produire du biométhane à partir de matière ligneuse ou de produire de l'hydrogène à partir d'énergie verte.

De par sa position géographiquement stratégique, Gazifère a facilement accès à la matière ligneuse provenant des régions forestières de l'Outaouais. Le réseau de Gazifère pourrait donc facilement intégrer un volume important de gaz naturel renouvelable pour combler une part non négligeable de ses approvisionnements. Gazifère suit de près les différents développements à cet égard, et pourra, lorsque la technologie sera commercialement développée, intégrer ce type d'approvisionnement. Gazifère estime toutefois que les technologies de production de biométhane à partir de matière ligneuse ne seront pas accessibles commercialement à prix compétitif avant quelques années.

Une autre façon de procéder afin de verdir le gaz naturel consiste à injecter de l'hydrogène dans le réseau de distribution. Cette technologie est déjà en place en Europe et est en développement chez Enbridge. Le réseau de distribution de Gazifère, relativement récent et construit en grande partie en plastique est par ailleurs idéal pour l'intégration d'hydrogène produite à partir d'énergie électrique verte. Cette technologie qui pourrait être accessible dans un horizon court terme permettrait de réduire les émanations de gaz à effet de serre, tout en « électrifiant » le réseau gazier de Gazifère.

À cet égard, il serait important d'effectuer les ajustements législatifs nécessaires afin notamment d'élargir la définition du gaz naturel renouvelable pour y inclure l'hydrogène vert.

En conclusion

Gazifère estime que le Plan d'électrification et de changements climatiques doit assurer la complémentarité des sources d'énergie vertes. À terme, l'apport de la biomasse, de l'électricité verte, du gaz naturel vert et des différents alcools (éthanol, méthanol) donnera lieu à un mixte d'énergie facilitant la décarbonisation de notre société.

La complémentarité des sources d'énergie représente une grande opportunité d'atteindre les objectifs du Plan en favorisant le développement économique et régional du Québec, l'économie circulaire et l'efficacité énergétique, tout en gérant nos résidus (urbains, agricoles et forestiers).

Recommandations

- Moderniser la Loi sur la Régie de l'énergie, en :
 - Favorisant le déploiement du réseau de gaz naturel afin notamment de déplacer les produits pétroliers
 - Favorisant l'intégration du gaz naturel renouvelable
 - Permettant et favorisant l'intégration de l'hydrogène renouvelable dans le mélange gazier
- Améliorer et diversifier le support financier pour encourager la transformation des marchés
 - Transport routier au gaz naturel (en complémentarité de la transition vers l'électricité);
 - Production de gaz naturel renouvelable et d'hydrogène renouvelable.

Jean-Benoît Trahan, B. econ, MBA

Directeur, Finance, affaires réglementaires et publiques

Jean-benoit.trahan@gazifere.com

819 776-8876